



Erreur Compte Epargne Temps FPE

Par tilk

Bonjour,

l'administration a "oubliée" de décompter des jours à indemniser en 2023.

->Demande faite en janvier 2023 et paiement en juin 2023.

Aujourd'hui, le nombre de jours présent sur le CET que je souhaite me faire indemniser, est autorisé par le logiciel (car non décomptés et non vérifiés par moi-même) mais refusé par l'administration car non conforme à ce qu'il aurait du être.

Ma question : l'administration peut-elle revenir sur son erreur?

Merci d'avance